



Drisdell Consulting

(9082-8039 Québec inc.)

Pratiques d'excellence en matière de financement de festivals

Un rapport destiné à Téléfilm Canada

Rapport final
Le 8 mai 2006

Rédigé par :

Deborah Drisdell

Drisdell Consulting

120, Beechwood

Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A 1K5

Tél. : (514) 421-1771

Télec. : (514) 421-173

Courriel : d.drisdell@sympatico.ca

Résumé

Pour faire suite à la remise de la Phase I de l'évaluation du programme *Le Canada à l'affiche*, qui établissait le profil du programme et les questions à étudier, plusieurs parmi ces dernières ont été considérées comme méritant davantage de considération, soit :

- la possibilité et la pertinence d'un financement prévisible et pluriannuel selon des facteurs spécifiques;
- la possibilité et la pertinence d'un financement à paliers, qui réponde plus précisément aux questions relatives à l'envergure de l'événement;
- les critères de sélection;
- l'évaluation du rendement des événements;
- les indicateurs clés de rendement.

Partout dans le monde, des pays reconnaissent l'importance des festivals et des événements culturels dans la promotion et le rayonnement de la programmation culturelle auprès des auditoires nationaux. Au-delà des événements internationaux d'importance, comme les festivals de films internationaux de Cannes, de Toronto, de Berlin, de Venise, ainsi que le festival Sundance, peu de festivals suscitent de l'intérêt dans le monde entier. Cependant, une multitude de festivals ont lieu au cours d'une année, ciblant des auditoires et des cinéastes internationaux, nationaux, régionaux et même locaux. Ces festivals jouent un rôle essentiel dans le rehaussement de l'expérience des cinéphiles en célébrant le cinéma, tout en offrant des conditions propices à la discussion et aux débats, dont l'industrie a grand besoin.

Bien que de nombreuses agences de tous les échelons gouvernementaux viennent en aide aux festivals de leur pays ou région, peu disposent de programmes structurés officialisant l'aide offerte, la majorité préférant se baser sur des évaluations de type « commandites ». La présente phase de l'évaluation vise l'examen de ces autres mécanismes de financement des festivals, tant au Canada qu'à l'étranger.

Certains programmes ont manifestement évolué afin de contrer les problèmes auxquels Téléfilm fait face aujourd'hui. Trois programmes méritent un examen approfondi : l'« Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques » du Conseil des arts du Canada, le « Events and Activities Fund »¹ de l'Australie, et les « Mesures de Soutien à la Promotion et à l'Accès au Marché : Festivals Audiovisuels » de l'Union européenne.

Les programmes de financement de festivals étudiés au cours de cette phase comprennent :

- les sources de financement accessibles au Canada;
- les sources de financement accessibles en Australie, au Danemark, dans l'Union européenne (programme MEDIA [Plus]), en France, en Allemagne, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

¹ Fonds pour les événements et activités; traduction libre.

Les programmes particulièrement intéressants sont les suivants :

- Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques, Conseil des arts du Canada
- Présentation des arts Canada, Patrimoine canadien
- Industry and Cultural Development Program,² Australian Film Commission
- MEDIA Plus : Mesures de Soutien à la Promotion et à l'Accès au Marché : Festivals Audiovisuels, Union européenne

Certaines pratiques constatées pendant l'étude méritent un examen plus approfondi, notamment :

- trois ou quatre objectifs de programme clairement ciblés, reflétés dans l'ensemble du programme : dans ses principes directeurs, ses critères d'évaluation, son formulaire de demande standard, son modèle de budget et sa documentation de rapport;
- la transparence : des principes directeurs publiés, des formulaires détaillés, des modèles de budget et des grilles de rapport, le tout accompagné de cibles de rendement quantifiées;
- un soutien par palier pour différentes catégories d'événement :
 - Les événements d'envergure nationale ou de grande envergure régionale
 - Un financement stable pluriannuel destiné aux organismes établis dotés d'un dossier à l'appui, qui organisent de grands événements pertinents à l'échelle nationale
 - Les événements locaux, culturellement spécifiques et en émergence
 - Une aide annuelle particulière à un projet pour les événements locaux et en émergence avec un plafond quant aux années d'admissibilité;
- l'utilisation du rendement antérieur comme base du financement futur – un accent moindre sur les propositions de l'année en cours;
- des analyses comparatives avec échéanciers;
- une politique de retrait du soutien (« Politique d'avertissement formel »).

² Programme de développement industriel et culturel; traduction libre.

Table des matières

Chapitre	Description	Page
	Introduction	1
	▪ Contexte	1
	▪ Méthodologie	1
Chapitre premier	Pratiques d'excellence	2
1.1	▪ Objectifs des programmes	2
1.2	▪ Nouveaux venus	3
1.3	▪ Stratégies de sortie - Clause de temporisation	3
1.4	▪ Outils d'évaluation	4
1.5	▪ Type et niveau d'aide	5
1.6	▪ Évaluation du rendement	6
Chapitre deux	Sources de financement accessibles aux festivals canadiens	8
2.1	▪ Niveau fédéral	8
2.1 a)	○ Conseil des arts du Canada	9
2.1 b)	○ Présentation des arts Canada et Routes commerciales	11
2.2	▪ Niveau provincial	12
2.2 a)	○ SODEC	13
2.3	▪ Niveau municipal	14
2.3 a)	○ Ville de Montréal	14
Chapitre trois	Sources de financement dans le monde	15
3.1	▪ Australie	15
3.2	▪ Union européenne	18
3.3	▪ Danemark	19
3.4	▪ France	20
3.5	▪ Allemagne	20
3.6	▪ Irlande	20
3.7	▪ Nouvelle-Zélande	21
3.8	▪ Royaume-Uni	21
Chapitre quatre	Recommandations	23

Introduction

Contexte

Pour faire suite à la remise de la Phase I de l'évaluation du programme *Le Canada à l'affiche*, qui établissait le profil du programme et les questions à étudier, plusieurs parmi ces dernières ont été considérées comme méritant davantage de considération, soit :

- la possibilité et la pertinence d'un financement prévisible pluriannuel selon des facteurs spécifiques;
- la possibilité et la pertinence d'un financement à paliers, qui réponde plus précisément aux questions relatives à l'envergure de l'événement;
- les critères de sélection;
- l'évaluation du rendement des événements;
- les indicateurs clés de rendement.

La présente phase de l'évaluation vise l'examen d'autres mécanismes de financement des festivals, tant au Canada qu'à l'étranger. Lors de l'examen des mécanismes en place auprès d'autres agences gouvernementales, les éléments suivants ont été considérés :

- Les objectifs des programmes
- Les critères de sélection
- Le processus d'examen et d'évaluation des demandes
- Le type et le niveau de l'aide
- Les indicateurs clés de rendement (notamment : le type et la source des données)
- Les outils d'évaluation

Méthodologie

L'évaluation a été divisée en trois parties :

1. Un examen des sources de financement auxquelles les candidats du programme *Le Canada à l'affiche* ont accès à l'heure actuelle. Un examen de la structure financière des événements financés par le programme *Le Canada à l'affiche* au cours de l'exercice financier 2004-2005.
2. Une étude de la documentation et une évaluation des programmes de financement des festivals et des événements culturels, au Canada et dans le monde.
3. Enfin, suite à l'étude de la documentation, des entrevues avec les administrateurs des fonds visant à discuter des paramètres des programmes.

Chapitre premier

PRATIQUES D'EXCELLENCE

Partout dans le monde, des pays reconnaissent l'importance des festivals et des événements culturels dans la promotion et le rayonnement de la programmation culturelle auprès des auditoires nationaux. Au-delà des événements internationaux d'importance, comme les festivals de films internationaux de Cannes, de Toronto, de Berlin, de Venise, ainsi que le festival Sundance, peu de festivals suscitent de l'intérêt dans le monde entier. Cependant, une multitude de festivals ont lieu au cours d'une année, ciblant des auditoires et des cinéastes internationaux, nationaux, régionaux et même locaux. Ces festivals jouent un rôle essentiel dans le rehaussement de l'expérience des cinéphiles en célébrant le cinéma, tout en offrant des conditions propices à la discussion et aux débats, dont l'industrie a grand besoin.

Bien que de nombreuses agences de tous les échelons gouvernementaux viennent en aide aux festivals de leur pays ou région, peu disposent de programmes structurés officialisant l'aide offerte, la majorité préférant se baser sur des évaluations de type « commandites ».

La section suivante résume brièvement les tendances générales en matière d'aide aux festivals et aux événements culturels, constatées dans les mécanismes de financement étudiés. Les chapitres suivants étudient les programmes individuels de manière plus approfondie.

Certains programmes ont clairement évolué afin de contrer les problèmes auxquels Téléfilm fait face aujourd'hui. Trois programmes méritent un examen approfondi : l'« Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques » du Conseil des arts du Canada, le « Events and Activities Fund » de l'Australie, et les « Mesures de Soutien à la Promotion et à l'Accès au Marché : Festivals Audiovisuels » de l'Union européenne.

1.1 Objectifs des programmes

Les fonds établissent clairement les objectifs de programme dans leurs principes directeurs, et la majorité exige des candidats qu'ils précisent en quoi leur événement contribuera à l'atteinte de ces objectifs. Ces objectifs sont parfois énoncés dans une simple déclaration générale insérée dans les principes directeurs, ou de façon plus structurée par l'administration du fonds, la question étant traitée d'abord par les principes directeurs, puis par les critères d'évaluation et les formulaires de demande.

Ces objectifs clairement établis permettent à l'équipe d'évaluation, qu'elle soit interne ou externe à l'agence, de s'appuyer sur un pointage spécifique ou sur une pondération relative aux principes directeurs qui repose sur les objectifs. Ils permettent également la transparence dans la prise de décision et l'élaboration d'outils de mesure du rendement facilement identifiables pour l'agence.

En général, les objectifs des programmes s'articulent autour d'une combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation des auditoires
- L'augmentation de l'accès à des formes de programmation diversifiées
- Une contribution à l'appréciation et à la promotion d'œuvres cinématographiques – canadiennes – auxquelles on accorde une priorité
- Une vision artistique et un rôle de conservation de qualité
- Le soutien au développement professionnel et au réseautage

Des critères supplémentaires sont parfois ajoutés pour une année particulière, et se veulent alors le reflet de la stratégie ponctuelle d'une agence (à titre d'exemple, « attirer un jeune auditoire »).

Film London dispose d'une politique intéressante : il identifie quatre activités prioritaires et précise que les candidats doivent s'attaquer directement à au moins deux de ces secteurs.

1.2 Nouveaux venus

La majorité des fonds ont divisé leur aide en deux volets : un volet destiné aux organismes bien établis et un volet pour les événements plus petits ou en émergence. Généralement, ce dernier fonds permet une aide limitée pour les projets spécifiques de nouveaux venus ou pour de plus petits événements ciblant plus précisément certains auditoires.

Le Conseil des arts du Canada, les deux programmes de la Ville de Montréal et l'Australian Film Commission offrent des programmes différents visant les grands organismes reconnus et des mécanismes distincts pour les initiatives de moindre envergure des candidats moins bien établis.

Les programmes qui offrent du financement aux événements nouveaux ou en émergence ont tendance à limiter cette aide à une période de trois ans. Après trois ans, les candidats doivent soit se qualifier à un autre fonds ou pouvoir survivre sans aide. Ces fonds sont généralement plus petits et ciblent particulièrement le projet bénéficiaire de l'aide.

1.3 Stratégies de sortie – Clause de temporisation

Très peu de fonds établissent une clause de temporisation explicite en matière d'aide aux festivals.

Le Conseil des arts du Canada a élaboré une pratique modelée sur l'Australian Arts Council, nommée « politique d'avertissement formel ». Pour l'essentiel, si le Conseil croit qu'un événement n'atteint pas ses objectifs, il coupe approximativement 10 % de la bourse et envoie une lettre explicite informant le candidat des raisons précises de cette réduction. Il transfère en outre automatiquement l'organisme d'un financement

pluriannuel à un financement annuel. Si l'événement suivant ne rectifie pas la situation, le deuxième avis entraîne une réduction additionnelle pouvant atteindre 50 % du financement du Conseil. Si aucun remède n'est apporté au cours de la troisième année, la contribution est annulée.

1.4 Outils d'évaluation

- Outils pour les demandes

Les fonds ont tendance à disposer de formulaires de demande détaillés, qui incluent des questions ou des sections directement liées aux objectifs du programme et aux éléments d'évaluation. Des modèles de budget sont fournis, qui vont d'un résumé budgétaire à un budget assez détaillé. Les budgets détaillés permettent un contrôle statistique plus précis.

De nombreux fonds exigent des informations relatives au rendement antérieur, sur une ou plusieurs années.

Le formulaire de demande de Film London offre des notes d'orientation dans les marges, qui veillent à ce que le candidat comprenne bien ce qui est exigé et le pourquoi.

- Échéanciers

Presque tous les fonds structurés étudiés se servent d'une analyse comparative accompagnée d'un échéancier fixe (une ou deux dates butoirs par année), qui veille à ce que le financement soit octroyé aux meilleurs projets. Les échéanciers sont établis au moins 6 mois avant le début de l'exercice financier ou selon la date la plus rapprochée de l'événement.

- Évaluateurs (internes ou externes)

L'aide offerte par le Conseil des arts du Canada est évaluée par un système de jury composé de pairs. Le jury est nommé annuellement par le Conseil, pour chaque programme particulier. L'*Australian Film Commission (AFC)* fait appel à une combinaison d'évaluateurs internes et d'au moins un évaluateur externe, qui soumettent leurs recommandations au directeur. La SODEC se réserve le droit de consulter des experts externes, mais le processus de décision est interne. D'autres fonds évaluent [les demandes] avec du personnel interne, en centralisant la majorité des prises de décision, à l'exception du programme Présentation des arts Canada de Patrimoine canadien, où les évaluations sont effectuées par les bureaux régionaux.

- Évaluation

De nombreux administrateurs de fonds reconnaissent qu'au moment du dépôt de leur demande, la majorité des festivals ne sont pas en mesure de confirmer la programmation ou les activités de la prochaine édition de leur événement. En conséquence, une grande portion de l'évaluation repose sur le rendement passé des organismes. Le Conseil des arts

du Canada nomme ce procédé comme suit : « ... donner pour l'avenir en regardant en arrière ». ³ Cela permet de rendre des décisions en temps utile, quoiqu'accompagnées de conditions, afin que le candidat prépare son événement avec une certaine garantie en matière de financement et, idéalement, avec moins de restrictions en matière de liquidités.

- Grilles d'évaluation

Le programme MEDIA de l'Union européenne et l'AFC publient leurs grilles d'évaluation en ligne. Bien que le Conseil des arts du Canada ne publie pas sa grille d'évaluation, il l'a rendue accessible aux fins de la présente étude. Ces grilles sont étroitement liées aux objectifs déclarés des fonds, souvent réitérés dans le formulaire de demande.

À titre d'exemple, la grille d'évaluation du fonds MEDIA de l'Union européenne peut être résumée comme suit :

Grille d'évaluation du programme européen MEDIA	Pondération
Dimension européenne du projet	40 %
Impact sur la promotion et la circulation des œuvres audiovisuelles européennes	15 %
Diversité culturelle	15 %
Qualité et nature innovatrice de la programmation	10 %
Participation des cinéastes professionnels	10 %
Impact sur les auditoires	10 %

Une copie des grilles d'évaluation détaillées est annexée au présent rapport.

1.5 Type et niveau d'aide

- Financement stable ou pluriannuel

Le Conseil des arts du Canada et l'AFC se sont dotés des principes directeurs les plus complets relatifs au financement stable ou pluriannuel, bien que Présentation des arts Canada offre également un financement pluriannuel. Le financement pluriannuel est réservé aux organismes bien établis et reconnus qui soumettent un dossier à l'appui quant à la gestion d'événements et à l'atteinte des objectifs déclarés des fonds. Généralement, les candidats doivent avoir eu accès aux fonds pendant une période minimale de trois ans avant d'être admissibles au financement pluriannuel. Certains programmes réservent cette possibilité aux organismes invités, à la seule discrétion des administrateurs du fonds.

Généralement, le financement pluriannuel se limite à une période de trois ans. Les organismes candidats doivent fournir des renseignements détaillés pour la première

³ Traduction libre.

année, ainsi qu'un plan d'affaires stratégique triennal. Les rapports sont similaires aux engagements annuels. Un rapport annuel est exigé pour chaque encaissement annuel, ainsi que le sont des rapports d'activités destinés à surveiller la progression de l'événement, au fur et à mesure que les détails sont accessibles. Les agences reconnaissent que le financement pluriannuel dépasse le plafond relatif à la durée de l'aide.

Le Conseil des arts du Canada offre un financement triennal par l'intermédiaire de plusieurs de ses programmes; le programme destiné aux arts médiatiques sera bientôt transformé en engagement triennal. Cependant, le programme Aide annuelle aux festivals des arts médiatiques est un fonds permanent, qu'un candidat peut s'attendre à voir reconduit, à moins que le Conseil n'ait avisé l'organisme du contraire (voir la « politique d'avertissement formel » ci-devant).

Le Conseil des arts du Canada et l'AFC se sont montrés ravis de l'efficacité améliorée et de la bureaucratie moindre du système pluriannuel, y voyant peu ou prou de désavantages.

- Financement à paliers

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la majorité des fonds divisent leur aide en deux volets : un volet destiné aux organismes bien établis et un volet pour les événements plus petits ou en émergence.

Les fonds conçus pour les organismes bien établis sont généralement permanents, pluriannuels et reposent largement sur le rendement antérieur de l'organisme dans l'atteinte des objectifs des fonds.

Les fonds destinés à des projets particuliers sont accessibles aux événements en émergence ou aux petits événements locaux ou culturellement spécifiques. L'aide cible également les nouveaux venus, bien qu'il existe souvent des principes directeurs écartant la possibilité d'une aide pour un événement qui semble en chevaucher un autre, déjà existant dans la même région. Les candidats sont généralement limités à un maximum de trois demandes.

1.6 Évaluation du rendement

La majorité des fonds accordent une grande valeur au rapport de rendement des événements, qu'ils utilisent comme base pour les évaluations futures.

Au moment du contrat, l'AFC exige qu'un ensemble de « résultats du programme » soit déterminé, dont les cibles sont établies selon les réalisations antérieures. Cela fait l'objet d'une convention entre le candidat et l'AFC et fait partie intégrante de l'entente en matière de contribution. Le candidat doit rapporter ses réalisations quant à ces cibles et fournir des explications lorsqu'elles ne sont pas atteintes.

Échantillon de rapport relatif aux indicateurs de rendement

Description	Réalisation 2004	Réalisation 2005	Cible 2006	Commentaires

Les cibles en matière de rendement comprennent généralement : le nombre d'œuvres inscrites au programme, le contenu national, les niveaux d'auditoires et leur progrès, le nombre d'emplacements, la diversité du financement, les subventions issues de commandites, la couverture de presse (nombre d'articles, nombre de visites dans le site Web du festival, etc.).

Chapitre deux

SOURCES DE FINANCEMENT ACCESSIBLES AUX FESTIVALS CANADIENS

L'éventail de sources de financement accessibles aux événements cinématographiques canadiens impressionne. En 2004-2005, plus de 23 millions de dollars d'aide (publique et privée) ont été octroyés aux 54 événements financés en vertu du programme *Le Canada à l'affiche*. Vingt-et-un programmes fédéraux distincts ont été exploités par les festivals; près de quarante programmes provinciaux et plus de vingt-cinq programmes municipaux distincts ont apporté leur contribution à ces événements.

Une fois consolidée, la base de données de Téléfilm indique qu'il existe plus de 90 sources de financement distinctes accessibles aux organisateurs d'événements, bien que tous les événements ne se qualifient pas pour tout le financement. L'aide aux festivals est octroyée sous plusieurs formes, principalement des subventions, suivies par des commandites.

Un examen des programmes mis en place pour venir en aide à l'organisation de festivals démontre que certains programmes sont dotés de très peu d'outils en matière de politique, tandis que d'autres sont très structurés, leurs pratiques méritant un examen plus minutieux. Au Canada, l'aide aux festivals provient de tous les niveaux gouvernementaux : fédéral, provincial et municipal.

1. NIVEAU FÉDÉRAL

L'aide fédérale aux festivals provient principalement de trois programmes, relevant tous du ministère du Patrimoine canadien :

- Conseil des arts du Canada – Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques
- Ministère du Patrimoine canadien – Présentation des arts Canada et Routes commerciales
- Téléfilm Canada

Les objectifs du Conseil des arts du Canada et du fonds Présentation des arts ciblent davantage les événements culturellement spécifiques et son exigence relative à ce que les festivals paient aux artistes des redevances pour la présentation de leurs œuvres en interdit l'accès à certains festivals d'importance.

Au cours de la phase de restructuration de son programme, le personnel de Téléfilm Canada devrait rencontrer ses collègues de Patrimoine canadien, en particulier les représentants du Conseil des arts du Canada et de Présentation des arts, afin de s'assurer d'une collaboration et d'une complémentarité entre les fonds.

a) Conseil des arts du Canada

Le Conseil des arts du Canada apporte son aide aux festivals et aux événements médiatiques depuis 1998. Jusqu'alors, il était « généralement convenu » que Téléfilm serait l'agence de financement de tels événements. Cependant, étant donné que le Conseil soutient les artistes indépendants, souvent de jeunes artistes, il s'est avéré évident que plusieurs événements venant en aide aux clients du Conseil ne recevaient pas l'appui de Téléfilm.

Les organisateurs de festivals canadiens ont accès à deux programmes du Conseil des arts du Canada : l'Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques et les Subventions d'aide aux projets de diffusion en arts médiatiques. Le Conseil exige que les festivals paient aux artistes des redevances pour la présentation de leurs œuvres – cette exigence empêche que l'aide soit octroyée aux festivals d'importance, comme ceux de Toronto, de Montréal et d'Halifax.

Aide annuelle aux festivals d'arts médiatiques

Le Conseil des arts du Canada considère les festivals comme des événements clés destinés à rehausser le profil des artistes des arts médiatiques indépendants et de leurs œuvres. Il considère qu'ils sont au cœur des liens à créer entre les œuvres d'art et les auditoires, les distributeurs, etc., et du dialogue et des échanges avec le public en général. L'aide du Conseil n'est dirigée qu'au volet indépendant et canadien de la programmation des festivals.

La portion détaillée du formulaire de demande d'aide indique le « Fondement de l'évaluation » et indique clairement les données à soumettre pour examen. Les critères d'évaluation sont très clairement définis.

L'évaluation est effectuée par un comité de pairs, qui recommande les projets au Service des arts médiatiques. Les jurys sont composés annuellement, pour chaque fonds. Étant donné cette rotation annuelle et le fait que les comités soient liés à un fonds en particulier, il est parfois difficile pour les évaluateurs d'avoir un portrait d'ensemble des besoins de la communauté.

Les décisions sont prises après une analyse comparative fondée sur des objectifs et des priorités, notamment :

- la pertinence du mandat du festival par rapport à l'accès donné aux auditoires aux œuvres canadiennes indépendantes;
- la puissance de la vision artistique globale du festival;
- la force de la programmation canadienne;
- le dossier du candidat;
- la qualité et l'efficacité de la promotion et de la publicité du festival;
- le dossier du festival en regard de sa capacité à attirer les distributeurs et autres;
- la qualité des documents d'interprétation;
- une gestion financière solide et vérifiable.

Il s'agit d'une analyse comparative accompagnée d'une date butoir, soit le 1^{er} novembre, pour les événements devant avoir lieu au cours du prochain exercice financier. Les décisions de financement sont fondées sur la politique « donner pour l'avenir en regardant en arrière », ce qui signifie que l'évaluation considère les activités des années précédentes, et non pas une proposition pour l'année à venir.

À l'heure actuelle, le financement est octroyé annuellement, bien que les candidats qui en ont déjà obtenu soient quelque peu assurés d'en recevoir à nouveau l'année suivante. Néanmoins, le Conseil passera bientôt à une analyse pluriannuelle (triennale).

Le Conseil des arts du Canada n'a pas de clause de temporisation en matière d'aide aux festivals, mais il a élaboré une pratique modelée sur l'Australian Arts Council, la « politique d'avertissement formel ». Pour l'essentiel, si le Conseil croit qu'un événement n'atteint pas ses objectifs, il coupe approximativement 10 % de la bourse initiale et donne les raisons précises de cette réduction. L'événement se verra également soumis au financement annuel. Si l'événement suivant ne rectifie pas la situation, un deuxième avis entraîne une réduction additionnelle pouvant atteindre 50 % du financement du Conseil. Si aucun remède n'est apporté au cours de la troisième année, la contribution est annulée.

Les bourses couvrent des coûts spécifiques, notamment les frais des programmeurs, le paiement aux artistes, ainsi que les coûts de location et d'équipement technique. Aucun montant n'est attribué pour les frais généraux, les achats d'équipement ou les frais d'immobilisation. Cependant, en réalité, le Conseil des arts du Canada reconnaît que son financement est structuré de façon à constituer le fonds d'exploitation de base de ses bénéficiaires.

Les candidats doivent être en activité depuis au moins trois festivals complets et avoir déjà reçu du financement en vertu de ce programme ou en vertu des Subventions d'aide aux projets de diffusion en arts médiatiques. Le Conseil reçoit plus de 50 demandes par année. Étant donné qu'il s'agit d'un financement stable, les nouveaux candidats doivent attendre qu'un autre événement quitte le programme ou que de nouveaux fonds soient rendus disponibles.

Entre-temps, les organisateurs d'événements peuvent poser leur candidature aux Subventions d'aide aux projets de diffusion en arts médiatiques.

Subventions d'aide aux projets de diffusion en arts médiatiques

Les Subventions d'aide aux projets de diffusion en arts médiatiques ciblent plus précisément les événements parallèles ou les organismes qui ne se qualifient pas pour l'Aide annuelle. L'aide est octroyée sous la forme d'une bourse et vise des activités et des dépenses clairement liées au projet. Son budget annuel total est d'environ 800 000 \$. Un volet destiné aux engagements triennaux sera bientôt intégré au programme.

**b) Ministère du Patrimoine canadien :
Présentation des arts Canada et Routes commerciales**

La base de données de Téléfilm Canada n'établit pas clairement quel programme particulier du ministère du Patrimoine canadien a financé un événement. Patrimoine canadien a obtenu des mentions pour sa participation à trois événements du programme *Le Canada à l'affiche*, et trois de plus ont mentionné l'initiative Routes commerciales.

Présentation des arts Canada

Créé en 2001 par le ministère du Patrimoine canadien, le programme Présentation des arts comporte deux volets : un volet de soutien à la programmation, destiné aux festivals et les organismes de présentation des arts établis, et un volet développement, qui vient en aide aux organismes émergents ou en développement dans les communautés mal desservies. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Encourager une programmation diversifiée
- Appuyer le développement d'auditoires et les activités de diversification
- Appuyer les activités de sensibilisation et offrir aux artistes professionnels des chances d'entrer en contact avec leur communauté
- Soutenir le développement professionnel et le réseautage

Pour être admissibles, les festivals doivent payer aux cinéastes des redevances pour la présentation de leurs œuvres (tout comme l'exige le Conseil des arts) et doivent faire preuve d'un engagement envers la présentation de films de cinéastes indépendants.

Les demandes sont évaluées aux bureaux régionaux du ministère du Patrimoine canadien, dans un cadre compétitif. Le programme comporte deux échéances annuelles (avril et septembre) pour les événements à venir au cours de l'exercice financier suivant. Les critères d'évaluation détaillés sont mis en évidence dans les principes directeurs et appuyés de questions dans le formulaire de demande. Les critères d'évaluation sont fondés sur la pertinence et la qualité de la programmation (40 %), sur l'impact des activités de présentation sur l'auditoire, la communauté et les artistes (40 %) et sur la qualité de la gestion du candidat (20 %).

Un financement pluriannuel est offert à certains organismes, sur invitation. Au minimum, les organismes qui soumettent une demande de financement pluriannuel doivent avoir obtenu un financement auprès du programme Présentation des arts Canada, présenter un budget équilibré, avoir un déficit cumulatif qui ne représente pas plus de 10 % de leur budget annuel et être en mesure de présenter un plan d'action pluriannuel viable, avec des prévisions budgétaires réalistes. Les organismes doivent en outre remettre des rapports annuels portant sur leurs activités, ainsi que leurs états financiers.

Les formulaires de demande détaillés, les modèles de budget et un rapport final sont publiés sur le site Web du Conseil des arts.

Routes commerciales

Routes commerciales est un programme qui soutient les sociétés canadiennes dans le développement des marchés internationaux. L'aide cible les initiatives de commercialisation internationale destinées à attirer la participation étrangère aux événements, ou le soutien à la création de partenariats et d'échanges commerciaux internationaux.

2. NIVEAU PROVINCIAL

La majorité des provinces offrent une certaine aide aux festivals et aux événements tenus dans leur région. Voici la liste des agences provinciales ayant octroyé de l'aide à des événements du programme *Le Canada à l'affiche* :

Alberta	Foundation for the Arts
Colombie-Britannique	Arts Council, Film Fund et Gaming Commission
Manitoba	Conseil des arts du Manitoba, BEF, Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore, Manitoba Hydro, Corporation manitobaine des loteries, Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba
Nouveau-Brunswick	New Brunswick Arts Council Inc., Programme de mentorat du Nouveau-Brunswick, Programme de développement des ressources humaines
Terre-Neuve et Labrador	Newfoundland and Labrador Arts Council et Film Development Corporation
Nouvelle-Écosse	Nova Scotia Film Development Corporation, Department of Education and Culture
Ontario	Conseil des arts de l'Ontario, ministère de la Culture et ministère du Tourisme
Québec	Conseil des arts et des lettres du Québec, Emploi Québec, Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec, Fonds étudiant solidarité travail du Québec, Loto-Québec, ministère de la Culture et des Communications, ministère des Affaires intergouvernementales, ministère des Affaires municipales, Sports et Loisir, ministère des Relations internationales, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, Société des événements majeurs internationaux du Québec (SEMIQ), Tourisme Québec, Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Saskatchewan	Saskatchewan Arts Board, Communications Network Corporation, SASKFILM (Film Development Corporation)

Cependant, malgré la pléthore de sources de financement provinciales, très peu d'agences sont dotées de programmes structurés ou de politiques particulières à l'aide aux festivals et autres événements [culturels]. Les politiques les plus complètes ont été élaborées par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

a) SODEC

La SODEC vise à aider des festivals qui, tout en contribuant à la promotion de la cinématographie internationale, accordent une place importante à la promotion des films québécois.

Elle entend consolider les festivals, ne soutient qu'un nombre limité d'événements internationaux et se consacre aux événements régionaux qui permettent d'améliorer l'accès à un éventail de films diversifiés. Elle ne favorise pas les événements qui se chevauchent en matière de thème ou de segment de marché.

Contrairement aux principes directeurs du Conseil des arts du Canada et du programme Présentation des arts Canada, la SODEC octroie son aide à des festivals où les cinéastes ne reçoivent pas de redevances pour la présentation de leurs productions. L'aide de la SODEC ne dépasse généralement pas 15 % du budget approuvé. Elle comporte deux volets : une aide aux activités de base et une aide aux activités complémentaires.

Les critères d'évaluation pour l'aide de base comprennent :

- la mesure dans laquelle le candidat a atteint ses objectifs au cours des années précédentes;
- sa situation financière (notamment : la progression en matière de diversification des sources de financement, ainsi que les revenus de commandites et de billetterie);
- la qualité de la programmation et le niveau de participation des films du Québec;
- les chiffres de fréquentation;
- les activités de sensibilisation et d'éducation du public;
- la présence de participants du Québec et de l'extérieur du Québec (dans le cas des événements nationaux);
- la participation et le soutien de l'industrie du Québec et la participation et le soutien locaux ou régionaux (pour les événements locaux ou régionaux).

La SODEC a récemment formé un comité afin de procéder à l'examen de sa politique et de ses procédures en matière d'aide aux festivals du Québec. Ce comité étudiera également les complémentarités entre les divers mécanismes de soutien de la province. La SODEC a refusé de participer à la présente évaluation, jugeant préférable que les deux agences procèdent à l'examen de leur politique de façon indépendante et se consultent à l'étape de conception du projet.

3. NIVEAU MUNICIPAL

De nombreux festivals obtiennent également de l'aide auprès de leurs municipalités locales, sous la forme de bourses ou de contributions. La Ville de Montréal a élaboré les principes directeurs de sa politique en matière d'aide à ses nombreux festivals artistiques.

a) Ville de Montréal

Conseil des arts de Montréal et Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2006

Le Programme général de subventions du Conseil des arts de Montréal soutient la diffusion des arts sur l'île de Montréal. Au cours de la dernière année, il a financé cinq événements du programme *Le Canada à l'affiche*, pour une contribution totale de 98 000 \$. Le Conseil des arts offre deux programmes : une aide au projet et une aide au fonctionnement annuel. Les subventions de l'aide au projet visent une aide ponctuelle non récurrente aux nouvelles compagnies. L'aide accordée n'excède pas 75 % du budget du projet. Les subventions de l'aide au fonctionnement annuel sont accordées à des organismes reconnus qui génèrent des activités importantes et qui s'appuient sur une infrastructure et une direction artistique permanentes. Ces organismes doivent avoir reçu au moins trois subventions de l'aide au projet au cours des six dernières années. En règle générale, le Conseil procède à l'examen annuel de son soutien.

Les critères d'évaluation reposent sur la qualité artistique des projets, sur le développement de la discipline et des auditoires, ainsi que sur la stabilité administrative et financière des candidats. Le Conseil offre trois formulaires de demande détaillés, un pour l'aide au projet, un pour l'aide au fonctionnement annuel et un pour les festivals et événements majeurs. Chaque volet est assorti d'un échancier.

Le programme municipal « Programme de soutien aux festivals et autres événements culturels », soutient des événements en vertu d'un système gradué, sur la base du budget de l'événement :

- Événements majeurs : l'aide n'excède pas 25 % du budget de l'événement, ou 100 000 \$. Les événements admissibles doivent exister depuis au moins 5 ans et leur budget doit excéder 5 millions de dollars. Le fonds ne soutient que les activités gratuites organisées dans le cadre du festival. Les demandes doivent être soumises au plus tard le 5 décembre de l'année précédant l'événement; le délai d'évaluation approximatif est de trois mois.
- Festivals dont le budget est supérieur à 500 000 \$: le soutien n'excède pas 50 % du budget, ou une somme maximale de 50 000 \$.
- Festivals dont le budget est inférieur à 500 000 \$: le soutien n'excède pas 75% du budget, ou un montant maximal de 7 000 \$.

Chapitre trois

SOURCES DE FINANCEMENT DANS LE MONDE

Bien qu'il existe moins de dix événements cinématographiques majeurs dans le monde, la plupart des pays et régions soutiennent activement l'organisation d'événements cinématographiques dans leurs communautés. Cependant, la majorité de l'aide est versée sous la forme de commandite et ne s'insère pas nécessairement dans les paramètres d'un programme défini. Certains pays, comme la France, soutiennent ces événements par l'intermédiaire d'initiatives variées, sans stratégie commune. D'autres, comme la Nouvelle-Zélande, disposent d'un programme doté de très peu de direction de politiques.

Les deux programmes les plus structurés sont ceux de l'Australie et de l'Union européenne.

3.1 Australie

Au cours des dernières années, l'*Australian Film Commission* (AFC) a procédé à une restructuration de ses priorités d'entreprise et de ses cibles en matière de rendement et, sensiblement comme Téléfilm, elle met un accent important sur l'accès et le développement des auditoires.

L'AFC administre le programme de financement pour le développement industriel et culturel⁴ pour le gouvernement australien. Elle soutient des initiatives qui visent à « cultiver, développer et offrir l'accès à la culture cinématographique de l'Australie »⁵ à l'échelle locale et internationale.

L'aide aux événements doit contribuer de façon importante à une ou plusieurs de ses stratégies déclarées, soit les suivantes :

- Offrir à la communauté australienne élargie, notamment à l'Australie régionale, des occasions d'accès à une gamme diversifiée d'activités cinématographiques
- Contribuer à l'appréciation et au rayonnement de la culture et d'œuvres cinématographiques australiennes à l'échelle nationale
- Contribuer au développement de cinéastes et de producteurs de contenu australien

Il y a environ six ans, le programme a été restructuré afin de répondre aux demandes de financement en croissance, ainsi qu'au besoin accru de transparence dans son administration. Entre 2,7 et 2,8 millions de dollars (AUS) ont été octroyés par le programme chaque année. Ce montant est le même depuis près de 8 ans.

Le programme de financement pour le développement industriel et culturel comporte quatre volets :

⁴ *Industry and Cultural Development (ICD) Funding Program*; traduction libre.

⁵ Traduction libre.

- Un fonds destiné aux événements et activités⁶
- Un fonds destiné aux nouveaux projets⁷
- Un fonds destiné aux tournées d'exposition nationales⁸
- Un fonds destiné au développement industriel et culturel des médias interactifs⁹

Ces fonds sont complémentaires et, collectivement, ils permettent à l'AFC d'atteindre ses objectifs. L'AFC croit fermement que les films australiens bénéficient d'une diffusion dans un contexte international et, cela étant, son aide ne cible pas uniquement les films australiens. Cependant, tous les volets exigent que les candidats consacrent une part importante de leur programmation au contenu australien.

Le fonds destiné aux événements et activités

Ce volet *Events and Activities* soutient les films et événements majeurs. Son aide est octroyée sous la forme de bourses, de commandites ou de prêts, selon l'évaluation. Au cours de l'exercice 2004-2005, 39 organismes ont reçu une somme totale de 2 022 161 \$ (AUS) en vertu de ce fonds. Parmi les festivals de films auxquels de l'aide a été octroyée, on retrouve le *Melbourne International Film Festival*, le *Sydney Film Festival*, le *Brisbane International Film Festival*, le *Flickerfest International Film Festival*, le *Tropfest* et le *St. Kilda Film Festival*.

Les critères clés relatifs à l'octroi de l'aide comprennent notamment :

- la pertinence nationale ou une contribution importante au développement régional;
- l'absence de chevauchement avec les organismes existants;
- des cibles, des stratégies et des résultats prévus clairement définis.

Le financement provenant du fonds destiné aux événements et activités est réservé aux « événements très bien établis et bien organisés »¹⁰, qui font preuve d'une pertinence nationale ou qui constituent un facteur essentiel au développement des stratégies régionales. Les candidats doivent démontrer leur stabilité et leur viabilité, avec ou sans le financement de l'AFC.

Le financement est octroyé en vertu de résultats quantifiables établis pour la période et l'organisme doit faire un rapport relatif à ces résultats. Les cibles de rendement sont définies à l'étape contractuelle et mesurées au moment du rapport. Si un festival n'atteint pas ces cibles, il doit être en mesure d'expliquer pourquoi. Les cibles en matière de rendement comprennent généralement : la programmation, le contenu australien, les niveaux d'auditoires et leur progression, le nombre d'emplacements, la diversité du financement, les subventions issues de commandites, la couverture de presse (nombre

⁶ Events and Activities Fund.

⁷ New Projects Fund.

⁸ National Touring Exhibition Fund.

⁹ ICD Interactive Media.

¹⁰ Traduction libre.

d'articles, nombre de visites dans le site Web du festival, etc.) et le nombre d'ateliers. D'autres cibles peuvent être établies pendant l'évaluation. Ces cibles sont quantifiées et justifiées par les rapports des années précédentes.

Les demandes sont étudiées par au moins deux évaluateurs, dont un spécialiste du secteur provenant de l'extérieur. Toutes les demandes sont ensuite passées en revue par le directeur du développement industriel et culturel et, dans certains cas, par le président et chef de la direction ou par les commissaires de l'AFC. Il y a deux rondes de décisions en matière de financement, avec des dates butoirs pour les demandes, en mars et en octobre. L'AFC se fonde grandement sur le rendement passé pour l'octroi d'une aide future : les propositions pour l'année suivante semblent souvent trop préliminaires au moment de la demande.

Bien que les politiques indiquent que les événements ne doivent pas se créer d'attente en ce qui concerne le financement futur, il est très rare, dans les faits, que les festivals établis voient leur financement retiré ou même réduit. En conséquence, ce fonds offre peu de place aux nouveaux venus.

Les festivals en Australie font face aux mêmes défis que leurs parallèles au Canada : les fonds publics stagnent, les auditoires sont légèrement à la baisse et les subventions issues de commandites sont de plus en plus rares. Il est donc difficile de maintenir, et encore plus d'élaborer, de nouvelles stratégies. L'AFC a pu transférer des fonds restreints des initiatives de développement professionnel en faveur de plus d'activités de développement des auditoires afin d'atténuer cette problématique.

Un **financement triennal** est accessible aux organismes dotés d'un dossier solide. Ils doivent y être invités par l'AFC. Tous les festivals d'importance sont actuellement financés sur une base triennale. L'AFC est ravie de ce transfert vers le financement triennal, qui a diminué la charge administrative de façon importante, tant pour les candidats que pour l'AFC.

Les demandes de financement triennal doivent inclure un budget détaillé, des renseignements relatifs à la programmation et des cibles de rendement pour la première année, des informations financières organisationnelles, des plans d'entreprise et stratégiques, ainsi qu'un plan détaillé des activités proposées. Chaque année, l'organisme doit soumettre un budget révisé, des cibles de rendement et des renseignements relatifs à la programmation, ainsi que des rapports d'étape semestriels, une comptabilité et des rapports annuels vérifiés.

Le fonds destiné aux nouveaux projets

Le fonds *New Projects* s'adresse aux nouveaux venus, dont les projets n'ont jamais été financés par l'AFC ou qui n'ont jamais été réalisés. Un événement peut présenter une demande en vertu de ce fonds pour une période maximale de trois ans. Les fonds sont consacrés à un projet et ne soutiennent pas l'établissement d'une infrastructure, l'achat d'équipement d'immobilisation ou les frais administratifs récurrents. Au cours de

l'exercice 2004-2005, l'AFC a contribué à de nouveaux projets pour une somme totale de 82 900 \$ (AUS). L'aide obtenue en vertu de ce volet est plafonnée à 10 000 \$ (AUS).

Après trois ans, ces événements doivent 1) passer au fonds destiné aux événements et activités (ce qui arrive rarement); 2) être autonomes; ou 3) présenter une demande en vertu du fonds destiné aux tournées d'exposition nationales.

Le fonds destiné aux tournées d'expositions nationales

Le volet *National Touring Exhibition* aide des événements qui ont lieu dans un minimum de 3 à 4 villes ou régions et qui répondent aux priorités de l'AFC en matière d'accès régional à la programmation. De nombreux événements culturellement spécifiques de petite envergure présentent des demandes en vertu de ce fonds. L'AFC avait l'impression que les fonds qui visaient antérieurement une petite communauté, ou encore un groupe culturel ou d'intérêt restreint, n'atteignaient pas leurs objectifs en matière de développement des auditoires. En encourageant ces événements à « voyager » et à étendre leurs activités à davantage de communautés, l'AFC croit que le fonds contribue à des activités de niveau plus important et que, cela étant, il s'harmonise davantage à ses objectifs d'entreprise. Un grand nombre de ces projets font de plus en plus appel aux formats numériques et il semble que la facilité d'utilisation des technologies de distribution numérique entraînera une augmentation de ce type d'activité.

Cependant, la stratégie relative au non-chevauchement des services est maintenue. Les communautés desservies par un festival national ou régional d'importance ne seront pas considérées en tant que cibles prioritaires en vertu de ce fonds.

En matière d'entreprise, l'AFC est ravie des résultats offerts par ce volet : il lui permet de confirmer son appui à l'objectif du gouvernement, qui vise à s'assurer que les films australiens sont présentés dans plusieurs régions, partout au pays. À titre d'exemple, le *Comedy Festival*, auquel une aide est octroyée, voyage dans plus de quarante villes et villages.

L'AFC dispose également d'une politique bien élaborée en matière de gouvernance d'entreprise, qui exige de tous les organismes financés qu'ils fassent rapport de leur structure de gouvernance. Une copie de cette politique est annexée au présent rapport.

3.2 Union européenne

Le programme MEDIA Plus offre de l'aide aux événements cinématographiques en vertu de son volet Développement, Distribution et Promotion, « Mesures de Soutien à la Promotion et à l'Accès au Marché : Festivals Audiovisuels ».

L'objectif du programme est le soutien aux événements européens qui « font la promotion et qui présentent une proportion importante d'œuvres européennes aux professionnels de l'audiovisuel européens et au grand public ». ¹¹ Cette année, le budget

¹¹ Ibid.

est de 2,2 millions d'euros. Les contributions provenant du programme ne peuvent excéder 50 % du budget de l'événement, à l'exception des projets qui « favorisent la diversité linguistique et culturelle européenne. »¹² En général, les contributions ne sont pas inférieures à 10 000 € ni supérieures à 35 000 €

Afin de se qualifier, les festivals doivent présenter un minimum de 70 % de films européens dans la totalité de leur programmation. Ces films doivent représenter au moins dix États participant au programme MEDIA. Les festivals peuvent être consacrés à un genre (animation, documentaire, etc.), mais ils ne doivent pas cibler un sujet particulier (p. ex., la médecine, la science, le tourisme ou l'environnement).

Des critères de sélection détaillés, des modèles de budget et la pondération des critères d'évaluation sont publiés sur le site Web du programme, de même qu'un contrat type de subvention.

Une disposition empêche le double financement, exigeant des candidats qu'ils avisent le Fonds de toute autre demande auprès de la Commission.

Les priorités du fonds sont clairement énoncées et incluent l'aide aux événements qui :

- Mettent un fort accent sur les œuvres européennes
- Démonstrent une progression dans la proportion de la programmation du festival consacrée à une programmation non-nationale diversifiée
- Mettent en œuvre des actions destinées à s'assurer de la participation de professionnels européens non-nationaux
- Élaborent des actions permettant de s'assurer de la participation de jeunes auditoires
- Démonstrent une progression en matière d'impact global sur les auditoires
- Démonstrent un développement concret, réaliste et stratégique en matière artistique, organisationnelle et financière

Les soumissions sont évaluées dans un système concurrentiel, avec deux échéanciers, selon la date de l'événement.

3.3 Danemark

Le *Danish Film Institute* offre du financement à de nombreux événements du Danemark. Cependant, selon Anders Geertsen, directeur de la distribution pour l'agence, l'institut n'a jamais élaboré de principes directeurs officiels en matière de politique d'aide. Il y œuvre actuellement, souhaitant les voir approuvés par le conseil d'administration d'ici la fin de l'année.

¹² Ibid.

3.4 France

Le CNC vient en aide à certains festivals par sa Direction de la Création, des Territoires et des Publics (DCTP) et d'autres agences, des secteurs Cinéma ou Audiovisuel. Aucun critère établi n'est en place pour les mécanismes d'aide, qui est généralement octroyée sous la forme de contrats de commandite. D'autres fonds publics sont offerts aux festivals par les bureaux régionaux du Ministère de la Culture.

3.5 Allemagne

Il n'existe aucune politique établie en matière d'aide aux festivals, bien que le gouvernement vienne en aide au *Berlin Film Festival*. Des agences financement régionales financent les événements de leur secteur, mais, une fois de plus, peu de politiques officielles sont en vigueur.

3.6 Irlande

Le *Arts Council of Ireland* finance les festivals par l'intermédiaire d'un financement selon les revenus¹³, ainsi que par un programme destiné aux petits festivals. Dans un document en date de juin 2005, le Arts Council a identifié trois défis qui offrent un intérêt pour la présente étude :

- Le besoin de stratifier les festivals afin de s'assurer que le soutien est ciblé de façon optimale sur les besoins de chaque festival
- Le besoin d'analyser le cycle de vie durable des festivals et d'établir des mécanismes permettant d'approfondir leur développement, ou de reconnaître le besoin de désinvestissement
- Le besoin de reconnaître la valeur d'un éventail de festivals de types, objectifs, envergures et tailles variés

Il propose de diviser les festivals en trois groupes :

Festivals clés – les festivals qui apportent une contribution artistique clé et qui offrent une expérience artistique durable à un vaste auditoire diversifié. Le Conseil propose de s'engager envers un financement continu, assujéti à des évaluations de rendement claires.

Festivals particuliers – ce groupe peut cibler un groupe culturel ou une région géographique plus spécifique. Son auditoire est plus limité. Le Conseil se propose d'aider le développement de ce groupe pendant une période limitée, afin de déterminer leur impact potentiel et d'évaluer la façon dont ils envisagent l'atteinte d'objectifs, comme le développement des auditoires.

¹³ Revenue Funding.

Festivals en émergence – il s’agit d’un groupe restreint, mais ambitieux, qui rassemble des festivals dont l’objectif premier est de célébrer les arts au sein d’une communauté locale.

3.7 Nouvelle-Zélande

La *New Zealand Film Commission* offre son aide aux festivals qui « ... offrent au public une sélection diversifiée de programmation de longs métrages, encouragent un débat informé et donnent leur chance à de nouveaux artistes... ».¹⁴

3.8 Royaume-Uni

Le *UK Film Council* ne vient pas en aide directement aux festivals de ce pays, mais il vient plutôt en aide aux sociétés individuelles qui participent aux festivals, spécifiquement dans le but de promouvoir les films du Royaume-Uni lors d’« événements internationaux d’importance ».¹⁵

Film London offre de l’aide aux festivals et aux événements cinématographiques au nom du *UK Film Council* (Lottery Funds), par l’intermédiaire d’un fonds de développement des auditoires.¹⁶ Ce fonds « vise l’augmentation de l’accès et des occasions de découvrir la culture cinématographique et audiovisuelle... »,¹⁷ en octroyant de l’aide dans quatre secteurs principaux qui :

- attirent de nouveaux auditoires aux films;
- accroissent la sensibilisation au cinéma;
- présentent un éventail plus vaste de films aux enfants et aux jeunes;
- augmentent l’offre cinématographique.

Les candidats doivent apporter une contribution directe dans au moins deux secteurs. L’évaluation est compétitive, avec deux échéanciers par année. Une somme équivalant à un minimum de 20 à 30 % du montant demandé peut être octroyée par un « financement en partenariat », d’une source autre que les mécanismes d’aide fédéraux ou européens. Plus le pourcentage des bourses de partenariat est élevé, plus l’agence considère le projet sous un œil favorable.

Les évaluations se fondent sur les critères suivants :

- La contribution du candidat aux objectifs du fonds (décrits ci-devant)
- L’avantage pour le public, notamment l’accès, les plans de commercialisation et l’impact sur le public
- La capacité de l’organisme à livrer le projet
- La qualité des activités proposées
- La viabilité financière du projet
- La rentabilité et les assises du projet

¹⁴ Traduction libre.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Audience Development Fund.

¹⁷ Traduction libre.

Film London s'est dotée d'une disposition politique qui énonce qu'elle peut solliciter des demandes, mais que ces demandes seront alors traitées et évaluées de la même façon que toutes les autres. Elle offre également un formulaire de demande très détaillé, accompagné de conseils permettant de mieux préparer la soumission.

Chapitre quatre

Recommandations

Selon le résultat des autres phases de la présente évaluation, Téléfilm devrait considérer les éléments de discussion suivants dans le cadre de la restructuration de son programme.

1. Établir trois ou quatre objectifs de programme clairement ciblés :
 - a. Inclure ces objectifs dans toute la documentation relative à l'aide, notamment au formulaire de demande et aux exigences en matière de rapport
 - b. Exiger que les candidats indiquent clairement comment leur événement entend poursuivre ces objectifs
 - c. Établir un budget standard et des modèles de rapport

2. Stratifier l'aide pour différentes catégories d'événement :
 - a. Les événements d'envergure nationale ou régionale
 - b. Les événements locaux, culturellement spécifiques et en émergence
 - a. Les événements d'envergure nationale ou régionale :
 - Faire passer la majorité de ces événements au financement triennal
 - Préparer des rapports normalisés pour un ensemble de mesures de rendement
 - Exiger un rapport historique des 3 à 5 dernières années
 - Utiliser le rendement passé comme base du financement futur
 - Publier la grille d'analyse et les facteurs de pondération
 - Établir des standards pour les montants de l'aide (% ou minima et plafonds)
 - Établir un modèle de résultats en matière de rendement pour permettre des rapports normalisés
 - Mettre en œuvre une « politique d'avertissement formel »

 - b. Les événements locaux, culturellement spécifiques et en émergence :
 - Créer des échanciers pour les analyses comparatives
 - Publier la grille d'analyse et les facteurs de pondération
 - Établir des standards pour les montants de l'aide (% ou minima et plafonds)
 - Considérer l'ajout d'évaluateurs externes ou un système de jury
 - Considérer une limite à la durée du financement (3 à 5 ans)